



## **« Sécheresse en Limousin : pourquoi les étangs sont-ils le problème et non la solution ».**

*Quelques réflexions de géographes concernant la plaquette de SRL*

### **SRL assume et persiste !**

La réaction de géographes d'Orléans, publiée par voie de presse fin janvier 2021, à notre plaquette de novembre 2020 est tout à fait surprenante. Sortir une telle artillerie d'apparence scientifique pour contester une simple plaquette d'information de SRL a de quoi interpellier.

L'argument principal selon lequel un professeur d'Université détiendrait la vérité constitue un argument d'autorité qui n'est d'abord pas admissible ici :

- Il est tout d'abord complètement faux d'affirmer que SRL a fait une étude. Nous nous sommes contentés de synthétiser quelques publications scientifiques reconnues (et rédigées par des experts dont les sciences physiques est le domaine de compétence), et études de terrain pour qualifier correctement le problème posé.
- Les auteurs de cette synthèse sont par ailleurs également pour certains des universitaires, donc formés et légitimes à critiquer des méthodes d'analyses scientifiques.
- Les auteurs de la plaquette de SRL bénéficient en plus de 35 ans d'expérience de terrain et sont les témoins physiques des effets des plans d'eau sur la dégradation des écosystèmes aquatiques limousins.
- Rappelons enfin que ce n'est pas la première fois que SRL doit publiquement contredire les travaux de Laurent Touchard. En 2005 déjà, ce géographe publiait un ouvrage nommé « les étangs limousins en question » dans lequel le même type de méthodes non scientifiques aboutissait à des conclusions tellement énormes que SRL s'en était amusé<sup>1</sup>. Analyses qui ont été largement contredites par les études antérieures.

**Sur ces bases, nous contestons toujours le degré de scientificité de l'approche de la question au cœur de notre différend : le calcul de l'impact cumulé des 22000 étangs du Limousin sur le débit aval des cours d'eau concernés.**

Au centre du débat, il y a notamment la thèse de M. Al Domany dont SRL conteste fermement la solidité des calculs empiriques :

- La principale critique provient de la généralisation des mesures effectuées au niveau de l'étang du Château à l'ensemble des étangs du Limousin. Ceci n'est pas admissible. D'une part, cet étang n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble et on ne peut pas poser que les étangs du Limousin soient tous identiques à celui-ci au prétexte qu'il a fait l'objet de mesures de la part de l'auteur. D'autre part, l'impact cumulé de multiples étangs sur un bassin versant n'est pas réductible à la somme des impacts de chacun d'eux. Cette hypothèse d'additivité est maintenant totalement invalidée par la communauté scientifique.

---

<sup>1</sup> Voir bulletin SOURCES de SRL n°7 de 2005 : <https://sources-rivieres.org/IMG/pdf/Sources7.pdf>

- La seconde critique provient de la mobilisation du calcul économétrique. Une vraie analyse économétrique ne consiste certainement pas à collecter des données puis à les introduire dans un logiciel disponible en ligne (SPSS) pour en tirer une estimation des coefficients de chaque variable explicative retenue. A aucun moment par exemple les problèmes de significativité des coefficients n'ont été discutés, ni leur valeur, ni leur signe... Par ailleurs, pour arriver à l'équation finale d'estimation de l'évaporation, des manipulations de coefficients sur la base de la représentativité des deux types d'étangs retenus (profonds ou non) ont été effectués sans se demander si une telle manipulation était légitime. SRL est d'autant plus légitime à critiquer cette mise en œuvre de l'économétrie que son président est professeur émérite des Universités, spécialiste reconnu de l'évaluation économique. C'est d'ailleurs ce point particulier qui nous a poussé à mentionner cette thèse dans notre plaquette.

En résumé la fameuse « formule Al Domany » qui sert de base à la justification des étangs repose sur plusieurs insuffisances :

- Au niveau de la collecte des données qui concernent deux étangs seulement.
- Au niveau de l'extrapolation de ces données particulières à l'ensemble des étangs du Limousin.
- Au niveau de la manipulation des coefficients estimés sur deux étangs pour en faire une formule agrégée.
- Au niveau de l'absence de maîtrise du calcul économétrique qui demanderait en particulier à minima des tests de significativité des coefficients, voire des analyses plus sophistiquées.

Pour conclure, cette thèse aurait pu en rester à la présentation des difficultés méthodologiques relatives à la mesure de l'évaporation des étangs et sa difficile comparaison avec l'évapotranspiration (qui n'est pas de même nature) des zones humides, sur la base d'une étude de cas particulier. Cela aurait relevé de l'analyse scientifique de terrain et nous n'aurions rien eu à y redire.

Par contre, en extrapolant ces résultats à l'ensemble des étangs du Limousin, on sort du champ de la science pour rentrer dans celui du bricolage et de l'action partisane.

On retrouve également ces mêmes défauts au niveau des exercices contrefactuels menés pour savoir si les étangs restituent plus ou moins d'eau que ne le ferait une même superficie occupée par une forêt de chênes ou d'autres couverts végétaux. Au final, le chapitre V de cette thèse se caractérise par une très grande faiblesse analytique et ce sont ces résultats que nous contestons, d'autant plus qu'ils sont repris à des fins politiques.

**N'oublions pas que cette thèse, dès son résumé et son introduction, précisait que son objet était de contester le dogme de l'administration française qui préconiserait l'effacement des petits plans d'eau !**

Et ce n'est pas un hasard si cette équipe de géographes d'Orléans est à ce point soutenue par les défenseurs des intérêts privés de certains propriétaires d'étangs<sup>2</sup>.

Sources et Rivières du Limousin, tout comme les autrices et auteurs des études scientifiques que nous mentionnons dans notre plaquette, défendent eux l'intérêt général de la protection de la ressource en eau. Nous continuerons ensemble de porter la mise en œuvre des politiques

---

<sup>2</sup> Pour s'en convaincre, voir la bibliographie de référence du syndicat des propriétaires d'étangs de la Creuse : <http://www.etangs-creusois.fr/index.php/documentation/livres>

publiques de restauration de la ressource en eau, qui passe nécessairement par la remise en cause de certains ouvrages, en particulier les centaines d'étangs installés illégalement en barrage de cours d'eau de nos têtes de bassin, pour quelques motifs de satisfaction de la propriété privée.

En tant qu'association agréée, représentative, dont l'action et le sérieux est reconnue par l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'environnement depuis plus de 35 ans en Limousin, SRL ne cède pas devant des arguments d'autorité ridicules et ne se laissera pas enfermer dans un rôle primaire d'association « anti-étangs »<sup>3</sup>. Elle continuera, avec les acteurs publics de l'eau (syndicats de rivières, Parcs Naturels Régionaux, Etablissement publics de bassins, associations de pêcheurs, etc.), mais aussi avec les propriétaires d'étangs soucieux de l'intérêt général, à mettre en œuvre les orientations des planifications locales de l'eau, qui reconnaissent **toutes** la contribution majeure de certains plans d'eau à la dégradation hydromorphologiques de nos bassins versants (en particulier du fait de la sur-évaporation en période d'étiage), et s'engagent vers des solutions d'effacements.

Le 2 février 2021

---

<sup>3</sup> Relire la plaquette de SRL : [https://sources-rivieres.org/IMG/pdf/2020\\_srl\\_plaquette\\_etangs-secheresse\\_web\\_final\\_compressed.pdf](https://sources-rivieres.org/IMG/pdf/2020_srl_plaquette_etangs-secheresse_web_final_compressed.pdf)